

Plan séisme Antilles

Bilan 2012

**Avancement du plan au 31 décembre 2012
et perspectives de déploiement en 2013**



État-major du SDIS de Fort-de-France



Sommaire :

1. Introduction.....	P 3
1.1 objet	
1.2 gouvernance et organisation	
2. Les bâtiments et équipements utiles à la gestion de crise.....	P 3
2.1 les bâtiments des SDIS	
2.2 les bâtiments de gestion de crise de l'État	
2.3 les réseaux et équipements	
2.4 les établissements de santé	
2.5 les autres bâtiments de gestion de crise des collectivités territoriales	
3. Le bâti public (hors gestion de crise).....	P5
3.1 les établissements d'enseignement des collectivités territoriales	
3.1.1 cadre général	
3.1.2 les écoles primaires	
3.1.3 les collèges	
3.1.4 les lycées	
3.2 le logement social	
3.3 le bâti des collectivités territoriales (hors gestion de crise et hors enseignement)	
3.4 le reste du bâti de l'État	
4. Le bâti privé.....	P9
4.1 les établissements industriels	
4.2 les établissements d'enseignement privé	
4.3 le logement privé	
4.4 les autres bâtiments privés	
5. Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise.....	P10
6. Les activités de gouvernance et de coordination du plan en 2012.....	P10
7. Évaluation et préparation de la deuxième phase du plan (2014-2020).....	P10
7.1 évaluation de la première phase du plan (2007-2013) un an avant son échéance	
7.2 l'année 2013 : préparation de la deuxième phase (2014-2020) du plan séisme Antilles	
7.3 coût global et financement	
7.4 engagements collectifs et individuels	
8. Annexes référencées dans le présent bilan.....	P13
8.1 les bâtiments des SDIS	
8.2 les bâtiments de l'État utiles à la gestion de crise	
8.3 les établissements de santé	
8.4 les écoles primaires publiques	
8.5 les collèges et les lycées	
8.6 le logement social	
8.7 le bâti de l'État (hors gestion de crise)	
8.8 les établissements industriels	
8.9 les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise	
8.10 les objectifs en matière de réduction de la vulnérabilité du bâti public au risque sismique	
8.11 le tableau de synthèse des financements au 31 décembre 2012	

1 Introduction

1.1 Objet

LES ANTILLES (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) sont les régions de France où l'aléa et le risque sismique sont les plus forts. Selon les scientifiques, l'accumulation des contraintes au niveau du contact des plaques tectoniques Amérique et Caraïbes devrait produire un séisme majeur entre maintenant et quelques dizaines d'années. Compte tenu de la vulnérabilité générale actuelle du bâti, il pourrait causer la mort de plusieurs milliers de personnes.

Ceci avait amené le Gouvernement à créer en 2007 le plan séisme Antilles.

Le plan a pour objet d'offrir rapidement la meilleure sécurité possible aux résidents antillais. Comme il n'est pas (actuellement) envisageable de prédire un séisme et donc d'imaginer un dispositif d'alerte des populations, comme la cause quasi unique des blessures ou morts est l'effondrement des bâtiments, infrastructures et superstructures, le plan se traduit principalement par des mesures de construction, reconstruction ou renforcement parasismique.

En 2007, le Gouvernement avait défini **une première phase du plan (2007-2013)** avec la réduction de la vulnérabilité du bâti public au risque sismique de quatre ensembles de bâtiments :

- ★ les bâtiments de gestion de crise et les infrastructures et réseaux,
- ★ les établissements d'enseignement,
- ★ les établissements de santé,
- ★ les résidences de logements sociaux.

Cette première phase avait été estimée pour un montant s'élevant à près d'un milliard d'€ avec environ 600 M€ pour les secteurs de la santé et, hors santé, 343 M€ plus précisément identifiés dont 252 M€ financés par l'État.

Les travaux nécessaires sur la durée totale du plan sont évalués à un coût global de **5 milliards €** pour le seul secteur public.

Le plan séisme Antilles intègre et intensifie les actions qui étaient en cours depuis plusieurs années et qui sont utiles à la réduction de la vulnérabilité du bâti ou qui préparent à la gestion de crise telles que l'amélioration de la connaissance de l'aléa sismique local, la formation des professionnels de la construction, la sensibilisation des scolaires et de la population et les exercices de sécurité civile.

1.2 Gouvernance et organisation

La gouvernance du plan séisme Antilles est assurée, au niveau de l'État, par un **comité de direction (CODIR PSA)** qui réunit, sous la présidence de la directrice générale de la prévention des risques, déléguée aux risques majeurs, le délégué général à l'outre-mer, le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, les deux préfets de région Martinique et Guadeloupe et

le préfet délégué pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le comité peut associer, pour certaines de ses réunions, des représentants des autres directions d'administration centrale concernées : direction générale de l'offre de soins, direction générale du trésor, direction générale de la comptabilité publique, direction générale de l'enseignement scolaire, direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (ministère de la défense) ainsi que les deux rectorats d'académie et les deux agences régionales de santé.

Une cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles, la **CCIAPSA**, assure le secrétariat du CODIR PSA, la préparation et la coordination des actions et propose des pistes pour favoriser la mise en œuvre du plan séisme Antilles.

Le plan séisme Antilles est piloté et mis en œuvre au niveau de la Guadeloupe et de la Martinique par les **préfets** qui s'appuient sur les orientations de comités séisme régionaux qu'ils ont créés en 2008. Chacun de ces deux **comités séisme régionaux** réunit, sous la présidence du préfet, les représentants des conseils régional et général, de l'association des maires, des établissements publics concernés, des services de l'État, de la société civile et des associations concernées par le risque sismique. A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le préfet délégué coordonne le déploiement du plan séisme Antilles en s'appuyant en tant que de besoin sur les services de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guadeloupe.

La mise en œuvre opérationnelle du plan est assurée, pour l'État, par les directeurs des deux **DEAL** et par les services des préfectures et des différentes administrations.

Les collectivités territoriales sont associées au déploiement régional du plan et contribuent à son élaboration et à son pilotage. Elles prennent l'initiative de diverses mesures de prévention du risque sismique, conduisent des actions relatives à l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion de crise et gèrent les programmes de réduction de la vulnérabilité de leur bâti.

2 Les bâtiments et équipements utiles à la gestion de crise

2.1 Les bâtiments des SDIS

Un élément primordial retenu dans le Plan est l'intervention sur les bâtiments de gestion de crise et notamment sur les bâtiments des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). La première phase du plan prévoit ainsi 64,5 M€ de travaux pour ces bâtiments. L'actualisation à fin 2012 après étude plus fine de la vulnérabilité sismique des différents bâtiments amène aux totaux suivants : centres terminés : 14,6 M€ ; centres en chantier : 28,2 M€ ; centres en travaux et en projets : plus de 53 M€. Un centre de secours a été reconstruit en Martinique



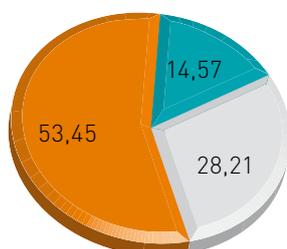
Construction du centre de secours principal de Basse-Terre (G)

pour 3,2 M€ avec une aide État de 1,8 M€. L'état-major et le centre de secours de Pointe-à-Pitre/Les Abymes ont été reconstruits sur un site unique pour un montant de 10,7 M€ avec une aide État de 1,9 M€.

Le plan de relance de l'économie française a permis en 2009 d'apporter une aide substantielle (3,5 M€ sur un projet de 9,3 M€) pour la reconstruction du centre de secours principal de Basse-Terre (Guadeloupe) qui sera terminé en 2013.

L'adoption en juillet 2010 par le Parlement, dans le cadre du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle2 »), d'une disposition permettant aux SDIS des Antilles de bénéficier du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) est un élément fort qui contribue à débloquer les programmes de travaux de reconstruction de plusieurs centres de secours notamment en Martinique où le programme initial a pris du retard. Une aide à hauteur de 4,1 M€ a ainsi été pré-définie en 2012 au profit de la construction de l'état-major du SDIS en Martinique (projet global estimé à 8 M€) ; le chantier a démarré fin 2012.

SDIS Projets en M€



En bleu, les dépenses réalisées ; en gris, les projets en travaux ; en orange les projets à l'étude ou envisagés

L'annexe 1 liste les différentes opérations réalisées, en cours ou prévues pour les bâtiments des SDIS.

2.2 Les bâtiments de gestion de crise de l'État

La première phase du plan prévoyait, lors de sa conception, des opérations pour un montant de 85 M€ réparti entre

les ministères chargés de l'intérieur avec les outre-mer (52 M€), de la défense (3 M€), de l'écologie (12 M€) et la station RFO de Martinique (18 M€).

Fin 2012, 40 M€ de travaux ont été réalisés et 61 M€ de travaux sont à l'étude ou en chantier. Des projets ont été modifiés, d'autres abandonnés.

Fin 2012, ont été signés le bail à construction, la convention de location associée et l'ensemble des contrats relatifs au projet de reconstruction des locaux dits Saint-Phy pour la DEAL et la DAAF en Guadeloupe. Le projet global porte sur un ensemble de 6 900 m² et s'élève à 43,1 M€ dont 35,5 M€ pour la part investissement.

Au titre de la Défense, les mesures de restructuration et de désengagement partiel sur la zone Antilles ont un impact sur la politique immobilière du ministère de la Défense aux Antilles et notamment sur les opérations initialement prévues dans le plan séisme Antilles. Le devenir de chaque infrastructure militaire est analysé avant de décider de renforcer, reconstruire ou démolir.

La reconstruction du siège martiniquais de RFO rencontre des difficultés mais le projet est poussé par France-Télévision.

L'annexe 2 liste les différentes opérations réalisées, en cours ou prévues pour les bâtiments de gestion de crise de l'État.

2.3 Les réseaux et équipements

Le maintien ou le rétablissement rapide après un séisme du caractère opérationnel des différents réseaux (énergie, électricité, eau, télécommunication, voies de circulation...) est essentiel.

Transport : Les opérations liées à la réduction de vulnérabilité au risque sismique des infrastructures de transport ont été estimées, en première phase, à 48,5 M€. La situation des itinéraires stratégiques doit faire l'objet d'une analyse partagée avec les collectivités territoriales. Une stratégie d'utilisation des infrastructures du port autonome de Guadeloupe en cas de crise sismique grave est à l'étude. Le grand projet de port devra, en plus d'être dimensionné pour résister à un séisme majeur, intégrer des dispositions relatives à la gestion de crise.

Production d'énergie : Inscrite sur la feuille de route de la DEAL en avril 2009, une réflexion sur la zone d'activités de Jarry en Guadeloupe a été initiée en 2011 avec l'appui de la CCIAPSA. Il s'agit d'étudier si des mesures de prévention apportées sur les établissements, les infrastructures ou l'organisation de cette zone permettraient de réduire de façon sensible la vulnérabilité de l'archipel à un séisme majeur, au plan systémique.

La zone de Fort-de-France/Le Lamentin est l'objet d'attentions similaires.

Télécommunication : plusieurs organismes et industriels disposent d'un accès au réseau de téléphonie satellitaire gouvernemental.

Eau : les réseaux d'adduction d'eau comme ceux d'assainissement sont fragiles et les points les plus critiques devront faire l'objet de mesures de prévention spécifiques.

2.4 Les établissements de santé

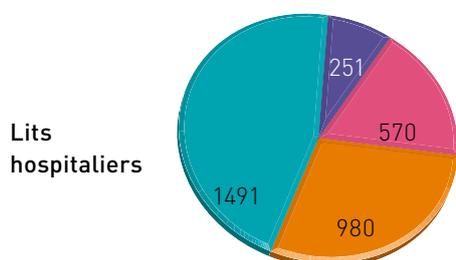
Des opérations de rénovation et la reconstruction d'établissements hospitaliers ont été conduites aux Antilles dans le cadre du plan d'investissement Hôpital 2007 et ont été poursuivies dans le cadre du plan Hôpital 2012. Les agences régionales de santé considèrent comme une priorité la mise aux normes parasismiques des établissements hospitaliers de Guadeloupe et de Martinique. Les investissements engagés au titre du plan Hôpital 2007 sur les CHU de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France avaient été estimés, en 2007, à plus de 600 M€. Fin 2012, des projets pour un montant de 372 M€ étaient terminés avec une aide État de 168 M€ et une aide FEDER de 46 M€.

Les deux dossiers phares sont le CHU de l'agglomération pointoise en Guadeloupe et la mise aux normes du plateau technique du CHU de La Meynard en Martinique. Le financement de la reconstruction du CHU de Guadeloupe (projet ramené en juillet 2011 à 590 M€) est prévu d'être totalement pris en charge par l'État avec des subventions FMESPP¹.

Le projet d'ensemble pour le CHU de La Meynard s'élève à 169 M€ dont 86 M€ pour la partie travaux.

Au total fin 2012, 570 lits en Guadeloupe et 980 en Martinique sont dans des bâtiments parasismiques ; 1 491 lits en Guadeloupe et 251 en Martinique seront situés dans des bâtiments faisant l'objet de projets de reconstruction.

Le schéma ci-dessous illustre la répartition de ces lits :



La mise aux normes parasismiques de la plupart des hôpitaux et cliniques d'ici quelques années permettra, lors d'un séisme, d'une part, de protéger malades et soignants et, d'autre part, d'accueillir les blessés sous réserve que le nombre de ceux-ci reste modeste (ce qui ne serait pas le cas lors d'un séisme majeur ; il faudrait alors faire appel à des moyens importants complémentaires à ceux de l'île).

L'annexe 3 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet pour les hôpitaux et les principales cliniques en matière de réduction de la vulnérabilité sismique.

2.5 Les autres bâtiments de crise des collectivités territoriales

Les communes disposent de PC crise et de matériel de télécommunication adapté (valise INMARSAT ou matériel IRIDIUM).

Divers industriels et organismes disposent aussi de matériel de télécommunication garantissant des liaisons



Construction de l'hôpital de Capesterre-Belle-Eau (G)

même après perte des réseaux téléphoniques classiques.

3 Le bâti public (hors bâtiments dédiés à la gestion de crise)

3.1 Les établissements d'enseignement des collectivités territoriales

3.1.1 Cadre général

Un axe prioritaire du plan séisme Antilles où se concentrent beaucoup des efforts financiers et humains des services de l'État concerne les établissements d'enseignement public appartenant aux collectivités. Il a été décidé que l'État apporterait une aide conséquente aux collectivités les plus fragiles au plan financier : les communes. Il s'agit, grâce à la solidarité nationale, de conduire en urgence les travaux de confortement ou reconstruction des bâtiments scolaires vulnérables aux séismes.

Par lettre du 26 août 2011, les ministres du développement durable et de l'outre-mer ont confié aux préfets la mission de négocier avec les collectivités, et en premier lieu les conseils régionaux et généraux et la collectivité de Saint-Martin, des contrats cadre contenant des programmes pluriannuels portant sur des objectifs communs et des listes et échéanciers de projets de travaux, en particulier sur les collèges et lycées. Au 31 décembre 2012, les conseils généraux de Martinique et Guadeloupe et le conseil régional de Martinique ont contractualisé avec l'État.

Les diagnostics de présomption de vulnérabilité sismique ont été réalisés pour la très grande majorité des établissements scolaires, les premières années du plan. Les diagnostics des écoles privées l'ont été en 2010.

L'instruction interministérielle du 23 septembre 2010 définit le processus d'examen et donne les critères de décision des aides financières relatives aux travaux de prévention du risque sismique des établissements scolaires publics aux Antilles françaises. L'État s'est

¹ Fonds de Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés

engagé à aider les conseils régionaux et généraux de façon sensible également pour les travaux sur les lycées et les collèges. Une réunion interministérielle, tenue le 21 juillet 2011, avait validé les principes de ces aides définis par le CODIR plan séisme Antilles : une volonté d'équité et de transparence au profit des collectivités avec pour une ligne directrice une aide maximale de l'État de 5 k€ par élève mis en sécurité et le respect de l'instruction interministérielle du 23 septembre 2010.

3.1.2 Les écoles primaires

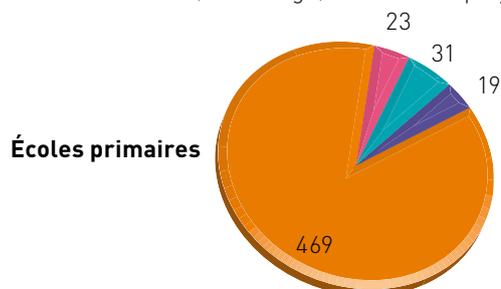
Les diagnostics préliminaires réalisés au démarrage du plan montraient que 542 écoles étaient à considérer avec la répartition suivante entre écoles à renforcer et écoles à reconstruire : en première approche, 318 seraient à renforcer et 224 seraient à reconstruire.



Nouvelle école élémentaire Jean Galleron (Le Moule) (G)

Fin 2012, 23 écoles sont terminées, 50 font l'objet d'un projet dont 31 qui ont entraîné la signature d'une convention de financement avec l'État. Il en restera 469 à renforcer ou reconstruire.

Le schéma ci-dessous donne une représentation de ces écoles (en rose, écoles terminées ; en bleu, projets ayant fait l'objet d'une convention ; en violet, projets en attente de convention ; en orange, écoles sans projet défini)



En septembre 2012, une cellule d'appui technique (CAT) a été créée et placée au sein de l'association des maires de Guadeloupe (AMG). Cette cellule aide et accompagne les communes dans leurs projets d'investissement (assainissement, gestion des déchets et confortement

parasismique ou reconstruction d'écoles). La CAT est financée par deux subventions (FSE et BOP 181 : prévention des risques) mais également par le conseil régional et le conseil général. Elle travaille en liaison étroite avec la DEAL Guadeloupe.

En Martinique, la DEAL dispose des équipes pour aider les communes et il n'a pas été nécessaire d'y créer une CAT.

Au 31 décembre 2012, aux six-septièmes de la première phase du plan, 62 M€ de travaux ont été dépensés pour construire ou renforcer 23 écoles, correspondant à 194 classes. A la même date, 22 autres écoles étaient en travaux. Les prévisions de conventions nouvelles et de travaux pour l'année 2013 sont : 20 nouvelles conventions signées ; 23 chantiers supplémentaires et 136 classes supplémentaires mises en sécurité.

Il était prévu que fin 2013, 100 écoles seraient terminées avec des dépenses estimées à 97 M€. Il doit être constaté que fin 2012, 23 % des objectifs en nombre d'écoles ont été atteints et ce en utilisant 64 % des moyens financiers prévus.

Au plan financier alors que les estimations effectuées lors des diagnostics préliminaires indiquaient un coût global pour le programme de l'ordre de 840 M€ (valeur 2009), les premiers démarrages ou réalisations de projets font craindre un coût global du programme sensiblement plus élevé, voisin du milliard d'Euros. Il est vrai que les estimations initiales sont issues des diagnostics de présomption de vulnérabilité et ne peuvent être assimilées à des évaluations ou devis avant travaux.

Il est en outre noté les longues durées entre la connaissance de la vulnérabilité sismique des bâtiments, la décision communale de réaliser des travaux, la signature de la convention avec l'État et le démarrage effectif des chantiers.

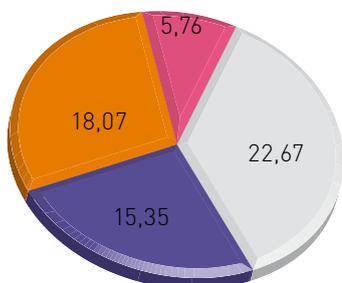


Nouvelle école élémentaire Lucien Laroche (Le Robert) (M)

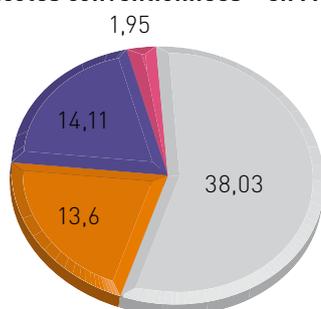
Répartition des cofinancements sur les écoles terminées et les écoles conventionnées au 31 décembre 2012

Communes (en orange) : 18,07 et 13,6 M€ ; Autres collectivités (en rose) : 5,76 et 1,95 M€ ; FEDER (en bleu) : 15,35 et 14,11 M€ ; État (en gris) : 22,67 et 38,03 M€.

Écoles terminées – en M€



Écoles conventionnées – en M€



On constate que la proportion de financement par l'État augmente sensiblement. Le financement par les communes est quasiment calé à 20 % pour les conventions en cours. L'apport des grandes collectivités se réduit. Près de 80 % du financement est maintenant apporté par l'État et le FEDER. Ceci n'est ni optimal ni exemplaire : l'aide financière à apporter aux collectivités territoriales relève de la solidarité nationale et doit être mesurée en fonction de la fragilité financière de ces collectivités.

A Saint-Martin, 16 écoles sont ouvertes pour un total de 223 classes. Un projet de renforcement et reconstruction est en cours de préparation pour une école. Une étude complémentaire a été réalisée par le CETE Méditerranée à l'initiative de la préfecture déléguée et de la CCIAPSA. Cette étude confirme l'intérêt d'augmenter la part de renforcement parasismique.

A Saint-Barthélemy, deux écoles primaires publiques comprennent au total 15 classes. Ces deux écoles ne nécessitent pas de travaux de confortement parasismique.

3.1.3. Les collèges

En Guadeloupe, les résultats du diagnostic réalisé, par le conseil général, sur les 414 bâtiments des 40 collèges montrent un volume nécessaire de travaux de 260 M€.

Une convention pluriannuelle a été signée entre le conseil général et l'État le 24 novembre 2011. Par cette convention

le conseil général s'engage à réaliser, de 2011 à 2015, des travaux de réduction de la vulnérabilité sismique sur un premier ensemble de six collèges pour un montant estimé de 44 M€. L'État s'engage à accompagner financièrement le conseil général à hauteur d'un peu moins de 18 M€ (prélevés sur le FPRNM). Ces travaux correspondent à la mise en sécurité de près de 3 500 élèves.

En Martinique, le Conseil Général avait fait réaliser, par



le CSTB en 2006, les diagnostics de ses 43 collèges. La synthèse de ces diagnostics a été fournie à l'État. Une première phase d'intervention sur quatre collèges (en confortement) a démarré début 2011, pour un montant de travaux de 11 M€ avec une aide de l'État de 40% de ce montant, prélevée sur le FPRNM et une aide de l'Europe (FEDER) de 15%. Un cinquième collège fait l'objet d'une convention avec l'État depuis fin 2011. La convention cadre pluriannuelle a été signée le 4 décembre 2012.

A Saint-Martin ou Saint-Barthélemy, les collèges ont fait l'objet de diagnostic et aucun projet n'est en préparation. Un bâtiment particulièrement critique d'un collège de Saint-Martin a été démoli fin 2011.

3.1.4 Les lycées

En Guadeloupe, le Conseil Régional avait fait réaliser avec l'aide de l'État, en 2008, un diagnostic de l'ensemble des 24 lycées publics (environ 22 000 lycéens dont près de 2 400 pour la seule cité scolaire de Baimbridge). Cette étude avait conclu à la nécessité d'engager un programme de travaux de 227 M€ dont 186 M€ en priorité incluant la cité scolaire de Baimbridge pour 75 M€. Le Conseil Régional avait sollicité en avril 2009 une aide à hauteur de 20 M€ pour cette cité scolaire, demande qui avait reçu un accueil favorable du Gouvernement avec un financement par le FPRNM.

En Martinique, la Région a lancé depuis quelques années un programme de rénovation de son parc de 25 lycées. Selon les responsables de la Région, les plus récents ont systématiquement été dimensionnés en catégorie

d'importance IV au sens de l'arrêté interministériel du 22 octobre 2010 (catégorie la plus exigeante) afin de pouvoir servir d'abri aux réfugiés en cas de séisme majeur. La convention pluriannuelle signée le 7 septembre 2012 prévoit un premier programme de travaux sur 14 établissements dont 12 lycées et deux centres de formation pour adultes. Le coût global de ce premier programme est estimé à 152 M€ ; une aide par le FPRNM est prévue à hauteur de 40 M€.

A Saint-Martin les bâtiments du lycée polyvalent doivent être renforcés et pour certains sans doute reconstruits. Une étude complémentaire a été réalisée en 2012 par le CETE Méditerranée à l'initiative de la préfecture déléguée et de la CCIAPSA. Cette étude, communiquée à la collectivité, conclut à l'intérêt de renforcer certains bâtiments plutôt que de les reconstruire comme cela avait été initialement prévu.

L'annexe 4 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet pour les écoles primaires publiques.

L'annexe 5 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet pour les collèges et les lycées publics.

3.2 Le logement social

La première phase du plan séisme Antilles intègre les projets de rénovation urbaine sur Pointe-à-Pitre et une opération sur une résidence de Fort-de-France (Floréal). Ces projets concernent au total la démolition de 1 482 logements à forte vulnérabilité sismique (dont 1 402 en Guadeloupe) et la construction de 1 155 logements (dont 1 045 en Guadeloupe).

Ils représentent un montant de **185 millions d'Euros** dont le financement avait été prévu en début 2007 ainsi :

Collectivités pour 3,4 M€ ; bailleurs sociaux pour 85,5 M€ ; Europe pour 5,3 M€ ; État (MOM) pour 41 M€, État (ANRU) pour 42,8 M€ et 6,2 M€ par d'autres sources. Au titre de la rénovation urbaine, les projets de Guadeloupe (Pointe-à-Pitre) étaient entrés en phase chantier en 2009 avec la construction de plusieurs opérations en centre-ville.

En dehors des zones de rénovation urbaine, une politique

dynamique de développement de l'offre de logements locatifs sociaux contribue à la mise en sécurité de très nombreuses familles, puisque environ 1 500 logements sont livrés chaque année aux Antilles.

Ainsi à fin 2012 et depuis 2007, 304 M€ ont été investis par l'État pour la construction de logements sociaux avec 119 M€ au titre de la défiscalisation.

Les perspectives de renforcement parasismique ont été augmentées avec l'adoption en juillet 2010, par le parlement de l'extension des possibilités d'intervention du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) au confortement parasismique du logement locatif social, dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle 2 »). Cette modification législative autorise les programmations pluriannuelles réalistes mais significatives face aux enjeux. La mesure pour le FPRNM a été reconduite, fin 2012, jusqu'en 2016.

Avec un montant possible annuel d'aide par le FPRNM de 5 M€ au total pour les Antilles, complété par 5 M€ venant de la LBU du ministère des outre-mer et avec l'apport équivalent de 5 M€ par les bailleurs, le confortement parasismique de 1 000 à 2 000 logements sociaux est et sera réalisé chaque année. Jusqu'à présent deux bailleurs utilisent cette mesure : la SIG en Guadeloupe et la SIMAR en Martinique.

L'annexe 6 donne un état plus complet de la situation du logement social en Guadeloupe, à Saint-Martin et en Martinique au regard du risque sismique.

3.3 Le bâti des collectivités territoriales (hors gestion de crise et hors enseignement)

Outre les bâtiments de gestion de crise et les établissements d'enseignement, les collectivités possèdent de nombreux immeubles tels que bureaux, ateliers, salles de réunion, de sport ou de spectacles, lieux de culte. La première phase du plan ne comprend pas d'objectifs définis pour ces bâtiments.

3.4 Le reste du bâti de l'État

À l'exception de plusieurs centaines de logements, le bâti de l'État comprend, outre ses bâtiments de gestion de crise, des bâtiments administratifs pouvant accueillir du public.

Pour ses propres bâtiments l'État a fait réaliser de 2010 à 2012 des inventaires et des diagnostics de vulnérabilité au risque sismique.

En Guadeloupe, l'estimation du coût des travaux pour les 138 bâtiments diagnostiqués (sur 45 sites) et leurs 87 500 m² s'élève à 79 M€. Ce montant ne prend en compte ni les travaux sur l'université Antilles-Guyane, ni ceux sur la préfecture, ni la reconstruction des deux immeubles de la DEAL ; ces travaux étant déjà prévus lors de la préparation de la première phase du plan séisme Antilles. Le coût des travaux à la préfecture serait nettement plus élevé que l'estimation effectuée en 2006 ; ce qui remet le projet en question.



Renforcement parasismique de logements sociaux (M)

Le contrat consacrant l'acquisition sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) des bâtiments pour les locaux dits Dothémare de la DEAL et de la DAAF a été signé en juillet 2012 pour un montant de 10,4 M€.

En Martinique, le diagnostic a porté sur 171 bâtiments répartis sur 55 sites avec une surface de 134 000 m². Le coût global estimé des travaux s'élève à 68 M€.

L'annexe 7 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet pour les bâtiments de l'État.

4 Le bâti privé

4.1 Les établissements industriels

Les installations classées font l'objet d'un suivi spécifique par la DEAL. Pour les sites SEVESO, l'arrêté du 24 janvier 2011 impose de nouvelles mesures dont la réalisation d'une étude permettant de déterminer les moyens techniques nécessaires à leur protection parasismique, à réaliser avant fin 2015.



Chantier de la nouvelle centrale thermique EDF à Jarry (G)

L'annexe 8 donne la situation au regard du risque sismique, pour les principales installations classées et notamment pour les trois installations classées SEVESO en Guadeloupe, les huit de Martinique et la future de Saint-Martin.

4.2 Les établissements d'enseignement privé

Pour la Martinique, les coûts prévisionnels pour les établissements d'enseignement privé s'élèvent à 26,5 M€ avec une estimation de 20 M€ en travaux de confortement et 6,5 M€ en travaux de reconstruction.

Pour l'ensemble Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les travaux sont estimés à 80 M€ pour un total de 45 établissements.

Il importe que les responsables des établissements d'enseignement privé soient bien informés de la vulnérabilité sismique éventuelle de leurs bâtiments. Des démarches associant les rectorats ont été entreprises en ce sens.

4.3 Le logement privé

L'habitat privé, individuel ou petit collectif, paraît souvent très vulnérable au risque sismique. Il est vraisemblable que lors d'un séisme majeur, un grand nombre d'habitations privées s'effondrerait. La réduction de la vulnérabilité du bâti privé n'est pas aujourd'hui un des volets chiffrés du plan séisme Antilles même s'il est estimé qu'un grand nombre des victimes pourrait, en fonction de l'heure du séisme, être surprises à leur domicile.

Il ne faut plus laisser se construire des habitations vulnérables au risque sismique. Aussi est-il essentiel que les communes avec, lorsque cela est opportun, l'aide des services de l'État, exercent un contrôle plus strict en matière d'examen des déclarations de travaux, de délivrance de permis de construire, de suivi des travaux et surtout de veille permanente sur les démarrages de chantier sans autorisation.

L'article 38 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer avait modifié l'article 199 undecies A du Code général des impôts afin de permettre des réductions d'impôts dans le cas de «travaux de confortement de logements contre le risque sismique». Cette mesure ne semble pas être utilisée ; ce qui pourrait s'expliquer notamment par l'absence de circulaire d'application.

Pour le logement privé, les aides fiscales et les incitations financières devront être accompagnées par d'autres mesures en matière de guide et assistance technique, de formation et action de sensibilisation.



Élément de construction parasismique

4.4 Les autres bâtiments privés

Les entreprises, les établissements commerciaux, notamment les hôtels, les restaurants, les centres culturels, les lieux de culte, les centres de loisirs ou de sports, les grands centres commerciaux peuvent accueillir un grand nombre de personnes. Il est nécessaire de

connaître la vulnérabilité au risque sismique des bâtiments et d'étudier les voies pour réduire cette vulnérabilité.

5 Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise

Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise conduites depuis plusieurs années se sont poursuivies en 2012.

★ Les opérations d'information et sensibilisation ont comporté l'organisation des journées REPLIK en Martinique, des publications diverses, des affichages, des spectacles.

★ A l'initiative de la CCIAPSA, un séminaire sur la responsabilité juridique et pénale des élus au regard du risque sismique a été créé et monté par chaque DEAL respectivement en Guadeloupe en juin et en Martinique en octobre 2012.



Séminaire sur la responsabilité juridique (M)

★ La formation à la construction parasismique des professionnels du BTP (en particulier des ouvriers maçons et chefs de chantier pour les habitations individuelles) reste une action prioritaire à maintenir et à renforcer. La motivation des artisans, de leurs ouvriers et techniciens pour changer leurs pratiques doit être encouragée. L'absence de diplômes associés à ces formations est un handicap, même si des attestations de réussite sont remises aux personnes formées. Des solutions doivent être trouvées.

★ En matière de connaissance du sol, particulièrement importante pour la tenue au séisme des bâtiments, l'État a fait réaliser les micro-zonages sismiques pour la trentaine de communes et collectivités à plus forts enjeux, car elles accueillent près des trois quarts de la population.

★ Ces micro-zonages permettent l'élaboration de plans de prévention des risques sismiques (PPRS) dans ces communes. Leur intégration dans les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme) permettra de mieux adapter les obligations réglementaires constructives (accélération de référence) à l'aléa local.

★ Un exercice de crise a été organisé en Martinique en novembre avec la participation des bailleurs sociaux.

L'ensemble de ces opérations a représenté en 2012 un budget pour l'État d'environ 700 k€.

L'annexe 9 liste les différentes actions immatérielles menées en 2012 en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

6 Les activités de gouvernance et coordination du plan en 2012

En ce qui concerne les organisations, il peut être cité que :

★ Le comité des directeurs chargé du pilotage stratégique du plan séisme Antilles (CODIR PSA) s'est réuni les 11 janvier et 11 avril 2012. (Il s'est réuni le 25 janvier 2013).

★ Le comité séisme Guadeloupe s'était réuni le 14 septembre 2011 ; (Il s'est réuni le 14 mars 2013)

★ Le comité séisme Martinique s'était réuni le 29 septembre 2011 ; (Il s'est réuni le 8 mars 2013)

★ Quatre missions ont été menées en 2012 par la CCIAPSA : du 9 au 17 février en Martinique, Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, du 19 au 23 juin à Saint-Martin et en Guadeloupe, du 8 au 11 octobre en Martinique et du 3 au 7 décembre en Martinique et en Guadeloupe.

Les comités séisme de Martinique et Guadeloupe présidés par les préfets ont pour objet de partager au niveau régional les orientations et décisions relatives au déploiement du plan séisme Antilles. L'instruction interministérielle du 23 septembre 2010 indique ainsi que, pour les établissements d'enseignement, les projets et leur financement par l'État doivent être soumis à ces comités avant d'être transmis par le préfet aux administrations centrales.

Le CODIR PSA arrête lors de sa première réunion annuelle les objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre en matière de réduction de la vulnérabilité du bâti public. Les objectifs arrêtés lors de la réunion du CODIR PSA du 25 janvier 2013 sont listés en annexe 10. Les programmes relatifs aux bâtiments de l'État ne sont pas listés dans ces objectifs.

7 Préparation de la deuxième phase du plan (2014 - 2020)

7.1 Évaluation de la première phase du plan (2007-2013) un an avant son échéance

Le bilan qui peut être établi un an avant la fin de la première phase est contrasté :

1. En matière strictement financière pour ce qui concerne les SDIS, 15 M€ de travaux ont déjà été réalisés et des projets pour un montant de 29 M€ sont en chantier alors que l'objectif initial se montait à seulement 4M€ de travaux. Pourtant nombre de centres de secours nécessitent des travaux importants et souvent d'être reconstruits. Par manque de connaissance de la vulnérabilité du bâti, les objectifs initiaux avaient été



construction du bâtiment D de la préfecture à Fort-de-France (M)

largement sous-évalués. Ni les conseils généraux, ni les SDIS ne disposent des capacités financières suffisantes pour mener seuls les programmes de mise à niveau des centres. La mesure permettant de recourir au FPRNM pour financer à hauteur maximale de 50 % les projets de renforcement ou reconstruction des centres de secours a été votée par le Parlement jusqu'en fin 2016 ; il faudrait vraisemblablement pouvoir la reconduire.

2. Pour ce qui concerne les bâtiments de gestion de crise relevant de l'État, les objectifs mesurés en dépenses effectuées devraient être atteints. Par contre, quelques opérations ne trouvent pas de financement ; de lourds programmes qui n'avaient pas été inscrits dans la première phase sont nécessaires et leurs financements sont recherchés.
3. Pour les autres bâtiments de l'État, les difficultés à réunir les financements ne sont pas moindres. Des choix d'investissement devront être effectués.
4. Pour ce qui concerne les établissements publics d'enseignement, l'aide de l'État est utile, voire indispensable. Au plan strictement financier, pour les écoles primaires, le montant des dépenses sera presque atteint mais, par contre, le nombre d'écoles mises à niveau est nettement plus faible que les objectifs. Les programmes de mise à niveau des collèges et lycées prennent forme ; aucun objectif n'avait été chiffré au lancement du plan. Les grandes collectivités pourront vraisemblablement mieux que la plupart des communes mener à bien leurs programmes. Il importe de prendre des mesures pour favoriser les projets de renforcements parasismiques par rapport aux projets de reconstruction : il faut privilégier les opérations qui mettent rapidement en sécurité élèves et personnels.
5. Pour le secteur de la santé, un objectif de 600 M€ dans le cadre du plan hôpital 2007 avait été avancé. Un montant d'aide FEDER de 35 M€ était également fléché. Fin 2012, des établissements ont été reconstruits en totalité ou en partie pour un montant de 349 M€. Des projets importants sont en phase finale de préparation.
6. Le logement social était inscrit initialement avec une dépense de 83 M€ au titre de la rénovation urbaine. Fin 2012, 31 M€ avaient été réalisés et 74 M€ correspondaient à des travaux en cours. En outre, fin 2012, environ 30 M€ ont été apportés par l'État pour aider les bailleurs sociaux à conforter « parasismiquement » les logements existants. Pour la construction de nouveaux logements, les aides de l'État s'élèvent, fin 2012, à près de 670 M€ en comptant les travaux terminés et les travaux engagés.

Le tableau en annexe 11 donne les dépenses réalisées ou engagées par secteur et par financeur et les place en perspective des objectifs de la première phase.

7.2 L'année 2013 : préparation de la deuxième phase (2014-2020) du plan séisme Antilles

A l'heure où ce bilan 2012 est mis sous presse, la préparation de la deuxième phase du plan séisme Antilles a démarré.

La première phase, décidée par le gouvernement en janvier 2007, a pu sembler ne pas associer suffisamment les collectivités territoriales dans sa gouvernance. L'implication progressive des collectivités territoriales s'est traduite par la signature des conventions cadre pluriannuelles. Un des objectifs premiers de la deuxième phase devrait cependant être d'impliquer plus encore les collectivités territoriales dans la définition des objectifs et dans le déploiement du plan.

Le CODIR PSA, réuni le 25 janvier 2013, avait ainsi invité les préfets à convoquer les comités séisme régionaux de Martinique et Guadeloupe (incluant les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi que les services de la préfecture déléguée)². Réunis respectivement les 8 et 14 mars, les comités séisme ont souligné l'importance des besoins et les coûts élevés des différents programmes à venir de réduction de la vulnérabilité des populations au risque sismique. Deux premières conclusions ont été partagées avec les collectivités territoriales :

- ★ La nécessité de prioriser les projets et les programmes.
- ★ L'intérêt à chercher la meilleure efficacité de chaque projet et à privilégier lorsque cela est possible les renforcements parasismiques plutôt que les reconstructions.

Les comités séisme devraient avoir défini en fin d'année 2013 des objectifs précis et des moyens pour les atteindre pour la deuxième phase du plan séisme Antilles.

La préparation de la deuxième phase du plan se veut ouverte à toute contribution : les collectivités territoriales, les institutions, les experts, la société civile sont invités à participer à divers groupes de travail et ateliers créés et coordonnés sous l'autorité des préfets avec l'appui des DEAL et de la CCIAPSA. Il est attendu des propositions en matière :

- ★ d'objectifs partagés à atteindre en 2020 à la fin de la deuxième phase du plan comme à plus long terme,
- ★ de méthodes de collaboration et de moyens à mettre en œuvre (politiques, financiers, industriels, techniques, scientifiques...),
- ★ de gouvernance locale dans le déploiement du plan.

Les coûts élevés des opérations sont un frein au déploiement du plan. Un effort important des acteurs concernés devra être conduit pour développer et privilégier les projets de renforcement parasismique. Les techniques

² Il n'existe pas de comité séisme à Saint-Martin.

évoluent et il ne serait pas responsable de ne pas utiliser tous les progrès scientifiques et techniques qui permettent de mettre la population en sécurité plus rapidement car à bien moindre coût.

Aucun sujet n'est, en cette période de préparation, à écarter. Les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité :

- ★ des établissements d'enseignement privé,
 - ★ des lieux publics ou privés recevant un grand nombre de personnes,
 - ★ de l'habitat privé collectif ou individuel,
 - ★ des établissements non hospitaliers mais indispensables en matière de santé publique
- devront être étudiées.

7.3 Coût global et financement

Le programme d'ensemble pour le bâti public reste évalué à un montant global de cinq à six milliards d'euros. Près d'un milliard d'euros auront déjà été investis durant la première phase du plan.

Il peut être estimé que pour la suite du plan séisme Antilles:

- ★ Le fonds de prévention des risques naturels majeurs pourrait contribuer, selon les prévisions et les capacités actuelles, à hauteur d'environ un milliard d'euros.
- ★ Les autres lignes budgétaires de l'État (hors santé) et l'Europe apporteront un milliard d'euros également.
- ★ Les bailleurs sociaux apporteront de l'ordre de 500 millions d'euros pour leurs parcs de logements.
- ★ Un milliard d'euros correspondrait au secteur de la santé avec l'État en direct et les financements spécifiques de ce secteur.
- ★ Un milliard et demi d'euros pourrait être apporté par l'ensemble des collectivités territoriales.

En outre des mesures fiscales non prises en compte dans les montants indiqués ci-dessus ou des aides directes en faveur **des propriétaires privés** devront être mises en place. Leurs coûts ne sont pas évalués à ce stade mais l'ampleur des travaux à réaliser, estimée mais non connue, **pourrait être du même ordre que pour le bâti public soit 5 à 6 milliards €.**

Les montants élevés des investissements nécessités par la réduction de la vulnérabilité sismique des Antilles imposent lorsqu'il s'agit de construction nouvelle ou de reconstruction de s'assurer de la durabilité des investissements. Ainsi appartient-il aux maîtres d'ouvrage de veiller à intégrer également les autres risques naturels et notamment le risque volcanique. L'exemple proche de l'île de Montserrat où depuis juillet 1995 le Sud de l'île avec son ancienne capitale Plymouth, détruite en 1997 a dû être abandonné, incite à la prudence pour le Sud Basse-Terre en Guadeloupe.

7.4 Engagements collectifs et individuels

Le séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 avait rappelé la vulnérabilité des Antilles françaises face au risque sismique. Le séisme du Nord Est du Japon le 11 mars 2011 et le tsunami qu'il a entraîné ont montré combien les mesures de prévention étaient essentielles, notamment celles pour éviter les « sur catastrophes ».

Les responsables politiques locaux, l'État et de façon générale la population connaissent, aux Antilles, la précarité de nombreux bâtiments publics et de beaucoup de constructions privées.

Lancé en 2007, le plan séisme Antilles a maintenant six ans. Compte tenu des enjeux humains, il faudrait maintenir un ensemble d'objectifs relativement ambitieux malgré le contexte économique difficile. Chacune des collectivités territoriales doit s'approprier plus encore le plan séisme Antilles et en faire un impératif budgétaire année après année. Le rythme d'ouverture des chantiers de renforcement ou reconstruction du bâti vulnérable doit être accéléré.

Cette accélération concerne les bâtiments nombreux des collectivités territoriales mais également ceux de l'État. La responsabilité de l'État est entière pour ce qui concerne ses propres bâtiments; elle est engagée, pour son rôle en matière de sécurité ou au travers des aides financières nationales et de ses actions incitatives pour de nombreux autres bâtiments publics ou privés. La responsabilité de tous (État et ses services, collectivités territoriales, professionnels de la construction, acteurs de la vie civile, citoyens) est engagée ne serait-ce que vis-à-vis des plus jeunes ou des générations futures.

Nous disposons peut-être de suffisamment d'années pour éviter une catastrophe majeure dans les Antilles françaises. Aussi, le plan séisme Antilles doit devenir une véritable priorité collective et se traduire dans les choix d'investissement des citoyens antillais, des collectivités territoriales comme dans ceux de l'État.

8. ANNEXES REFERENCEES DANS LE PRESENT BILAN

Annexe 1 : les établissements des SDIS

Annexe 2 : les bâtiments de l'État utiles à la gestion de crise

Annexe 3 : les établissements de santé

Annexe 4 : les écoles primaires publiques

Annexe 5 : les collèges et les lycées

Annexe 6 : le logement social

Annexe 7 : le bâti de l'État (hors gestion de crise).

Annexe 8 : les établissements industriels

Annexe 9 : les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise

Annexe 10 : les objectifs en matière de réduction de la vulnérabilité du bâti public (année 2013 et année 2014)

Annexe 11 : tableau de synthèse des financements au 31 décembre 2012



ANNEXE N° 1

Les établissements des SDIS - (situation au 31 décembre 2012)

M, G St M St B	Commune ou lieu-dit	Nom établissement	Nbre habit.	Année début	Année livraison	Coût total en M€	Aide État en M€	Observations
Livrés								
G	Morne-à-l'Eau	CS			2003	1,5		Antérieur au plan séisme Antilles
St M	Marigot	CSP ³			2004	1,5		Antérieur au plan séisme Antilles
M	Le Robert	CSP			2009	3,17	1,8	
M	Rivière Pilote				2009	0,7		Renforcement parasismique
G	Abymes	État-major, CSP			2011	10,7	1,9	Centre d'entretien également
Totaux		Terminés				14,57	3,7	
En travaux								
G	Basse-Terre	CSP		2010	2013	9	3,5	
M	Fort-de-France	CSP		2010	2013	11	4,5	
M	Fort-de-France	État-major		2012	2015	8,21	4,105	
Totaux		En travaux				28,21	12,105	
Projets								
G	Trois Rivières	CS		2013	2015	2		Financement non bouclé
G	Pointe-Noire	CS		2013	2015	2		Financement non bouclé
G	Sainte-Anne	CS		2013	2015	3,5		Financement non bouclé
G	Sainte-Rose	CS		2013	2015	3		Financement non bouclé
M	Le Marin	CSP		2013		2,86		Programmation à arrêter
M	Le Vauclin	CS		2013		2,47		Programmation à arrêter
M	Le Lamentin	CSP		2013		3,54		Programmation à arrêter
M	Rivière Salée	CS				3,54		
M	Trois Ilets	CS				2,24		
M	Basse-Pointe	CPI				2,24		
M	Case-Pilote	CPI				2,64		
M	Gros-Morne	CPI				2,24		
M	Saint-Esprit	CPI				2,24		
M	Saint-Joseph	CPI				2,24		
M	Fort-de-France	Antenne urbaine				2,1		
G	Jarry	CS			2015	2,5		
G	Marie-Galante	CPI			2017	3		
G	Centre nautique	CS			2018	2		
G	Maison de feu	CS			2018	5		
Totaux		En projets				53,45		

ANNEXE N° 2

Les bâtiments de gestion de crise de l'État

Région	Bâtiments de gestion de crise M€	Renf C / E	Coût objectif 1 ^{ère} phase	Coût terminé	Coût en cours	Coût projeté	année début	année fin	Observations
INTERIEUR									
M	Bâtiment D préfecture	C			16,30		2009	2013	livraison attendue mi 2013
M	PC des 3 sous-préfectures	Rf	0,50			0,50			
M	installation télétransmission	E				0,40			choix de la technologie
M	Hôtel de police de Fort-de-France	C				32,00			étude préalable
G	Hôtel de police Pointe-à-Pitre	C	20,00	22,10				2009	
G	Gendarmerie Saint Claude	Rf		0,60				2008	Centre opérationnel de la gendarmerie
G	Bâtiment hélicoptère au Raizet	Rf				0,20			Bâtiment hélicoptère de la sécurité civile
G	Section aérienne gendarmerie	C				1,30			Reconstruction nouvelle base
G	Hôtel de police de Basse-Terre	C	8,00						Projet abandonné : location ancien immeuble PAG
St M	Préfecture déléguée (St Martin)	C							Projet initial suspendu vers construction
	TOTAUX «Intérieur»		48,75*	22,7	16,3	34,4			
DEFENSE									
M	Centre inter-médical armées	C		3,30				2008	
M	Casernement Desaix	C		9,30				2008	
M	Bâtiment 039 EMIA	C				2,20	2013	2016	0,2 M€ études en 2013 ; réalisation 2015
M	PC crise	C		0,50		1,50	2012	2014	initialement 0,5 M€ pour la phase 1
M	Alimentation interarmées	C				6,70	2015	2016	Financement reporté en programmation 2015
M	3 hangars hélicoptères	Rf				1,50			attente schéma pole aéronautique État
G	DAT transmission	C		3,68	0,72				Détachement avancé des transmissions
	TOTAUX «Défense»		4,66*	16,8	0,7	11,9			
OUTRE-MER									
M	Casernement 1 ^{er} RSMA	C	1,90		3,10				Études extension du casernement en 2012
G	3 bâtiments 2 ^{ème} RSMA	C	1,90		2,40				
	TOTAUX «Outre-mer»		3,8*	-	5,5				
MEDDE, METL									
G	DEAL St-Phy	C			21,00		2011	2015	45M€ pour le coût global sur la durée du bail
AUTRE									
M	RFO	C	18,00	-	18,00				
	TOTAUX ETAT		95,7*	39,5	61,5	46,3			

* Tous les coûts ne sont pas détaillés. Les totaux sont cependant exacts.

ANNEXE N° 3

Les établissements de santé

A Guadeloupe :

Opérations terminées

- ★ A Saint Claude, reconstruction de 132 lits de psychiatrie adulte (3 secteurs d'hospitalisation complète sur le site de Montéran pour un coût de 18,3 M€ avec une aide à 50%) ; opération livrée en 2008.
- ★ A Pointe-à-Pitre, sur le site du CHU, reconstruction de 75 lits de psychiatrie adulte (3 secteurs d'hospitalisation complète pour un coût de 11 M€ avec une aide à 50%) ; opération livrée en 2008.
- ★ A Basse-Terre, construction par la Clinique les Eaux Vives (113 lits) d'un centre d'hémodialyse. Projet de 4,57 M€, financé à 50% dans le cadre du plan hôpital 2012 ; opération livrée en 2010.
- ★ A Basse-Terre, construction d'un bâtiment d'hospitalisation (250 lits) au centre hospitalier (aide du plan hôpital 2012 pour un montant de 10,7 M€) ; les urgences sont maintenant pleinement opérationnelles

Opérations pour lesquelles des travaux sont en cours ou qui sont en projet

- ★ A Capesterre-Belle-Eau, travaux de reconstruction et extension (211 lits), pour 70 M€ avec 1,5 M€ État, 30 M€ assurance maladie, 26 M€ CG et 4,1 M€ CR ; (ORPI 6 de 16,3 M€) et 8.4 M€ hôpital. Il est espéré une fin des travaux pour décembre 2013. L'unité de soins longue durée ne sera pas construite.
- ★ Au Raizet, reconstruction du centre de gérontologie (306 lits) pour 96 M€, avec État 1,6 M€, assurance maladie 49,3 M€, FEDER 1,9 M€, CR 6,6 M€ et CG 21,7 M€ (ORPI de 19,9 M€) et 12,7 M€ hôpital. Les travaux ont été lancés et leur fin est prévue dernier trimestre 2014.
- ★ A Pointe-Noire, reconstruction de l'hôpital Louis Daniel Beauperthuy (257 lits) pour 74 M€ avec État 0,7 Me, assurance maladie 35 M€, hôpital 38 M€. La fin du chantier prévue fin 2014 est reportée en 2015 compte tenu de difficultés rencontrées par l'entreprise mandataire.
- ★ A Pointe à Pitre, terrain acheté en 2008 (montant de l'ordre de 5 M€) pour la construction du futur CHU (717 lits); estimation du projet 590 M€ (totalement pris en charge par l'État et piloté par la DGOS). Les travaux démarreraient en 2014 et se termineraient en 2019. La DGOS a validé le 12/12/2012 le choix du maître d'œuvre, le marché d'études correspondant a été signé le 25/01/2013.

B Martinique :

Opérations terminées

- ★ A Fort-de-France, au CHU, ouverture du pôle mère-enfant (88 lits) en mars 2008 ; coût de 55 M€.
- ★ A Fort-de-France, reconstruction des bâtiments d'hébergement de la clinique Saint-Paul (157 lits et 33 places) sur appuis parasismiques pour 15,19 M€ avec une aide du CR pour 3 M€, terminée en 2008.
- ★ Au François, ouverture le 1er juin 2011 d'un nouvel hôpital de 40 lits de suite de soin et rééducation et 10 lits de médecine. Le coût total s'élève à 12,5 M€ dont 5,5 M€ de l'État, 1 M€ de la région et 6 M€ de l'hôpital.
- ★ Au Lamentin (hôpital de 400 lits et 130 lits de psychiatrie), les travaux se sont élevés à un montant de 180 M€ (46 M€ venant des fonds européens, 11,5 M€ venant de l'État et 14,06 M€ venant de la région et la même somme venant du département, 2 M€ de la CACEM et un emprunt de 87 M€ porté par l'hôpital complète le financement). L'hôpital est ouvert depuis le 15 juin 2011.
- ★ A La Trinité, reconstruction du centre hospitalier Louis Domergue (155 lits), pour un montant de 65 M€ aidés à hauteur de 80%, par le plan Hôpital 2012. Trois étages ont été raboutés. Les travaux ont été livrés.

Opérations pour lesquelles des travaux sont en cours ou qui sont en projet

- ★ A Fort-de-France, reconstruction du plateau technique du CHU (191 lits) prévue dans le cadre du plan hôpital 2012 pour un montant de 169 M€ (les fonds européens sont prévus sur l'axe 6 du programme opérationnel 2007-2013 pour 34,8 M€ ; l'État apporterait 93 M€ ; la région 16,9 M€). Le contrat travaux (104 M€) estimé litigieux a été déféré au tribunal administratif. Un avenant modifie le programme pour rester dans l'enveloppe « surface et coûts ».
- ★ A Saint-Joseph, un projet de reconstruction de l'hôpital (60 lits) est en cours : choix du projet prévu le 11 avril 2013.

C Saint-Martin :

Construction de la partie psychiatrie pour 3,2 M€ (aide de 50 % par le PRISM7) : le bâtiment a été livré début 2013.

ANNEXE N° 4

Les écoles primaires publiques

Le premier tableau, ci-après, indique pour la Martinique et la Guadeloupe le nombre d'écoles et de classes pour lesquelles les travaux de renforcement ou reconstruction sont terminés et celles pour lesquelles une convention de travaux est signée (et dont les travaux ne sont pas terminés). Des indications sur les projets ne faisant pas encore l'objet d'une convention entre la commune et l'État sont également données. Les nombres entre parenthèses indiquent la différence entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012	Guadeloupe	Martinique	Total
Ecoles terminées	14 (+4)	9 (+2)	23 (+6)
Classes terminées	113 (+43)	81 (+28)	194 (+71)
Ecoles conventionnées	10 (-2)	21 (+5)	31 (+3)
Classes conventionnées	97 (-37)	184 (+21)	281 (-16)
Projets d'écoles	13	6	19
Projets en nombre de classes	169	44	213

Le second tableau indique les financements pour les travaux terminés à la date du 31 décembre 2012 en Guadeloupe et en Martinique (il n'y a encore ni travaux ni convention signée dans les 2 COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy) ; la dernière colonne rappelle en regard les objectifs de la première phase originelle du plan (2007-2013). Il ne peut être établi de correspondance directe entre ces objectifs et les montants des travaux terminés.

Situation 31 12 2012 Ecoles terminées En M€	Guadeloupe	Martinique	Total	Programmations janvier 2007 pour 2007-2013
État (FPRNM)	5,42	1,39	6,81	43
État (MOM)	5,36		5,36	21
État (Autres)	7,35	3,15	10,5	0
Sous total État	18,13	4,54	22,67	73
Europe (FEDER)	6,98	8,37	15,35	12
Département	0,25	0,5	0,75	0
Région	2,5	2,29	4,79	0
Communes	14,62	3,45	18,07	21
Autre	0,02	0,2	0,22	0
TOTAL	42,5	19,35	61,85	97

Le troisième tableau donne une vue globale et plus prospective en incluant les chiffres correspondants aux conventions signées. Les projets ne faisant pas encore l'objet d'une convention signée ne sont pas repris ici en raison de la grande incertitude sur la possibilité de monter ces projets. Les montants des travaux sont ceux de la fin de l'année 2012.

	Écoles terminées :T	Écoles conventionnées :C	Totaux écoles :T+C
Nombre de classes	194	281	475
Nombre d'écoles	23	31	54
Financements M€			
FPRNM	6,81	23,58	30,39
MOM	5,36	10,84	16,2
Autre financement État	10,5	3,61	14,11
Total financement État	22,67	38,03	60,70
FEDER	15,35	14,11	29,46
Communes	18,07	13,6	31,67
Région, département...	5,76	1,95	7,71
Projet global M€	61,85	67,69	129,54

ANNEXE N° 5

Les collèges et les lycées

Le tableau, ci-dessous, donne les listes des projets de travaux sur les collèges et lycées publics pour lesquels une convention individuelle a été passée entre la collectivité et l'État. Les autres projets, même s'ils sont mentionnés dans les conventions cadre pluriannuelles, ne sont pas listés dans le tableau.

Etablissement	Commune	Nbre Elèves	an début	an fin	Rf/C D/E/M	Coût projet M€	Aide État FPRNM M€	Aide FEDER M€
COLLEGES GUADELOUPE								
Général de Gaulle	Le Moule	900	2013		Rf	10,88	4,35	
F. Balin	Anse-Bertrand	400	2013		Rf	1,94	0,77	
Bébel	Sainte-Rose	900	2013		Rf	14,39	5,75	
N. de Kermadec	Pointe-à-Pitre	400	2013		Rf	2,06	0,83	
G. Saint Ruf	Capesterre B.E	700	2013		Rf	11,43	4,57	
Archipel des saintes	Terre de Haut	150	2014		Rf	3,24	1,30	
Totaux						43,94	17,58	
COLLEGES MARTINIQUE								
Dillon 1	Fort-de-France	1 200	2012	2013	Rf	4,78	1,91	
Marigot	Fort-de-France	200	2012	2013	Rf	1,48	0,59	0,89
	Le Marin	1 100	2012	2013	Rf	2,98	1,19	
	Rivière Pilote	900	2012	2013	Rf	1,13	0,45	0,68
	Morne Rouge	300	2012	2013	E	1,45	0,58	
	Morne Rouge	300	2013	2015	C	9,55	3,82	
Totaux						21,35	8,54	1,56
LYCEES MARTINIQUE								
Victor Fouche	Fort-de-France	1 000	2012	2014	Rf	24,08	5	
LYCEES GUADELOUPE								
Baimbridge	Pointe-à-Pitre	2 400				75	20	

Rf : renforcement

C : construction

M : modulaires

D : démolition

E : études

ANNEXE N° 6

Le logement social

On peut classer en trois ensembles les opérations qui conduisent à mettre en sécurité les résidents des logements sociaux :

- ★ Les constructions et réhabilitations menées dans le cadre de la rénovation urbaine
- ★ Le développement du parc locatif hors rénovation urbaine
- ★ Les travaux de confortement parasismique des logements

A. Guadeloupe et Saint-Martin :

1 Au titre de la rénovation urbaine :

Outre le projet de Pointe-à-Pitre contractualisé au moment du lancement du PSA, la rénovation urbaine concerne également à présent la commune des Abymes. Il s'agit donc maintenant d'un programme global prévoyant au total la démolition de 2 560 logements à forte et très forte vulnérabilité sismique et la construction de 3 910 logements neufs.

La seule part « logements » de ces grands projets (835 M€), représente 449,6 M€ financés de la manière suivante :

Collectivités : 38,6 M€ Bailleurs sociaux : 233,0 M€ État (MOM) : 87,6 M€
État (ANRU) : 63,0 M€ Autres : 27,4 M€

A noter que l'apport en défiscalisation rendu nécessaire à l'équilibre financier des opérations de logements locatifs sociaux n'apparaît pas dans le plan de financement ci-dessus.

La situation, à la fin 2012, est la suivante :

Les projets, extrêmement complexes, sont réellement entrés en phase chantier en 2009 avec la construction de plusieurs opérations en centre ville de Pointe à Pitre et sur le site de l'ancien stade de Pointe-à-Pitre, alors que dans le même temps, les relogements prenaient de l'ampleur (600 familles relogées essentiellement dans les parcs existants ou neufs hors périmètres). Le bilan à fin 2012 est le suivant :

- ★ 1605 logements neufs financés dont 904 mis en chantier et 505 livrés
- ★ 1605 logements neufs financés dont 1310 LLS, 235 LLTS et 60 PLS.
- ★ 645 logements réhabilités dont travaux terminés pour 505
- ★ 505 logements neufs livrés
- ★ 904 logements neufs mis en chantier

Le coût total des opérations financées (logements neufs et réhabilitation) représente environ 242 M€ (hors aménagement) financés notamment par la LBU à hauteur de 46,54M€ et par la défiscalisation pour 63,0M€.

- ★ Pour 2013, la programmation LBU pour la rénovation urbaine devrait porter sur :
- ★ Environ 500 logements locatifs neufs financés
- ★ Environ 150 logements locatifs réhabilités
- ★ Pour un total d'environ 12M€ de subventions accordées.

2 Le développement du parc locatif social hors rénovation urbaine :

La politique dynamique de développement de l'offre de logements locatifs sociaux, contribue chaque année en Guadeloupe à la mise en sécurité de très nombreuses familles. Il s'agit en effet des ménages aux revenus modestes vivant aujourd'hui et par nécessité dans des logements inadaptés, voire insalubres et vulnérables vis à vis du risque sismique. Ainsi, depuis le lancement du Plan séisme Antilles et hors rénovation urbaine, l'effort de production de logements neufs a conduit aux résultats suivants :

Année	Nbre de logements	Engagements MOM	Mandatements MOM
2007	1107	29,0 M€	23,5 M€
2008	961	24,2 M€	22,3 M€
2009	772	33,5 M€	26,2 M€
2010	1407	43,7 M€	34,7 M€
2011	1224	34,9 M€	31,9 M€
2012	935	29,1 M€	27,8 M€

En 2013, les objectifs sont les suivants :

Année	Nbre de logements	Engagements MOM	Mandatements MOM
2013	1.000	30,0 M€	30,0 M€

3 Le confortement parasismique

La Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) a entrepris depuis 2009 un programme de confortement parasismique de ses logements sociaux. Ce programme est aidé par l'État.

Une phase 1 portant sur 751 logements (dont 80 en confortement lourd), répartis dans onze résidences, a bénéficié d'une aide au titre du plan de relance de l'économie de 4,08 M€ pour un coût total de 7,5 M€. Ces travaux commencés en 2009, sont aujourd'hui terminés pour la plupart des résidences concernées.

En 2010 **une phase 2** concernant 1.086 logements locatifs sociaux en confortement léger à lourd a été lancée.

Cette opération d'un montant de 31 M€ est financée à hauteur de :

- ★ 10 M€ sur la LBU (dont 2M€ du plan du relance)
- ★ 10 M€ sur le FPRNM
- ★ 11 M€ de fonds propres de l'opérateur.

Le financement s'est fait par tranches :

- ★ La tranche 1 de cette opération a été financée en 2010
- ★ Les tranches 1bis, 2 et 2bis ont été financées en 2011
- ★ La tranche 3 a été financée en 2012.

Dès 2012, parallèlement à la phase 2, **une phase 3** portant sur 1505 logements a été lancée. L'OLS financera les études dès 2012 sur ses fonds propres. Les subventions LBU et FPRNM seront programmées pour 2013, 2014 et 2015. La réception de ces travaux devrait s'échelonner entre 2015 et 2017.



Nouveaux logements sociaux à Saint-Martin

B. Martinique :

1 Au titre de la rénovation urbaine :

La convention de rénovation urbaine de Fort-de-France signée en 2005 prévoyait la démolition de 80 logements de la résidence les Orchidées à Floréal-Godissart, qui présentait une vulnérabilité sismique. Les habitants ont été relogés depuis 2006.

La démolition a été réalisée en juin 2012.

Une nouvelle convention ANRU aura pour objet la requalification du quartier de Bon air à Fort-de-France. Elle prévoira la démolition de 3 immeubles de 320 logements au total. Les différentes investigations menées sur ces ensembles ont conduit à valider leur démolition. Le programme de travaux en vue de la requalification du quartier (40 M€ HT) comprend la construction de 500 logements sur le site dont 320 logements sociaux (logements locatifs sociaux, logements locatifs très sociaux, logements évolutifs sociaux collectifs finis) dans une démarche d'éco-quartier

Enfin l'ANRU prévoit une enveloppe financière spécifique de 5M€ pour l'attribution d'aides s'élevant à 15K€ par logement locatif à loyer maîtrisé construit si des fondations spéciales sont exigées.

2 Le développement du parc locatif social hors rénovation urbaine :

Les organismes de logements sociaux ont validé chacun en 2011 leur convention d'utilité sociale (CUS) qui feront l'objet d'une évaluation en 2013. La rénovation du parc a en général pour objectif de mettre aux normes le bâti existant au regard de la loi Grenelle et RTAA DOM afin de rechercher des économies d'énergie (panneaux photovoltaïques, eau chaude solaire). Mais l'aspect parasismique est également abordé à différents niveaux d'avancement.

En 2012, 15,34 M€ ont été engagés au titre de la LBU visant à la construction de 941 logements sociaux dont 657 LLS et LLTS et 284 PLS. La défiscalisation applicable dans le montage financier des opérations LLS et LLTS a permis d'apporter un équivalent subvention LBU ou apport investisseurs de 21,35M€ en supplément. Par ailleurs, 1,6 M€ ont été engagés au titre de la LBU pour la réhabilitation de logements locatifs dont 0,58 M€ pour le confortement de 150 logements.

3 Le confortement parasismique

La SIMAR dont le parc s'élève au 31 décembre 2009 à 9207 logements prévoit dans les années à venir de démolir 1000 logements, d'en conforter lourdement environ 400 et 3200 de façon plus légère. Le projet patrimonial de cette société programme d'investir 30% du budget sur le sismique. Actuellement, 4 opérations (La Jetée et Les Alizés) ont démarré au François et à Fort-de-France. En 2011, 2 opérations avaient été engagées concernant 110 logements à Calebasse à Fort de France (421K€) et 229 logements à Beauséjour à Trinité (893K€). En 2012, 2 opérations ont été engagées : Dillon pour 48 logements et Ste-Catherine pour 62 logements, toutes 2 à Fort-de-France.

Début 2013 l'opération de confortement de la citée Fond d'Or à Marigot sera engagée en FPRNM ce qui est déjà fait en LBU.

La société OZANAM évalue quant à elle son patrimoine actuel à 8547 logements (au 31-12 -2009) dont environ 1000 logements construits à l'époque sans réelle application de normes sismiques. Des diagnostics sismiques sont prévus au cours des années à venir afin de programmer des opérations de confortement financées avec l'État et le Fonds Barnier. Dès début 2013 une opération d'élimination des principaux facteurs de vulnérabilités sera engagée sur 625 logements de la citée Batelière à Schoelcher.

La société SMHLM possède un patrimoine de 9325 logements (au 31-12 -2009). Un diagnostic réalisé par le bureau d'études Dynamique Concept ne prévoit pas de démolitions. Toutefois, des diagnostics plus fins sont prévus au cours des années à venir sur la base de l'eurocode 8 et de micro zonages sismiques.

Une extrapolation des besoins de financement à l'ensemble du parc de logements sociaux de la Martinique à partir de l'étude de la SIMAR, conduit à un budget prévisionnel de travaux de 555 M€ HT (dont 240 M€ HT en confortement et 315 M€ en démolition-reconstruction). Ces éléments devront être recalés à l'issue de la communication de l'ensemble des diagnostics. Ce qui mis en regard avec une aide annuelle au titre du FPRNM de 2,5 M€, au titre de la LBU du même montant et avec l'apport identique des bailleurs sociaux donne un montant global annuel de 7,5 M€ et correspond à un peu plus de trente ans pour la mise à niveau du parc.

En 2012, 1,8 M€ supplémentaires ont été alloués au titre de la LBU pour confortement parasismique de 775 logements sur quatre opérations.

Individuel :

Enfin, en ce qui concerne l'aide à l'amélioration de l'habitat social des propriétaires occupants à faibles ressources, l'arrêté préfectoral 2012 066 -0013 du 6 mars 2012 autorise les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti directement liés à la conservation de l'habitation existante et à la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, des travaux de confortement parasismique commencent à être inclus dans quelques projets d'amélioration. Pour information, l'enveloppe globale LBU attribuée cette année à l'AAH s'élève à 18 M€ pour quasiment 800 logements individuels.

À titre d'information, en 2012, 71 Logements Evolutifs Sociaux (LES) ont été subventionnés en accession sociale pour un montant de 1,9M€.

ANNEXE N° 7

Le bâti de l'État (hors gestion de crise)

	Bâti Etat (hors gestion de crise) M€	Renf Cons C /Rf	Nombre pers.	Coût objectif 1ère phase	Coût projets terminés
INTERIEUR					
M	Sous-préfecture de Saint-Pierre	C	35	2,80	
M	Ancien bâtiment des douanes	Rf	100		
G	Préfecture bâtiment ALITUR	Rf	90	5,00	
G	Préfecture CHORUS	Rf	299		1,40
TOTAUX «Intérieur»			524	48,75*	1,4
DEFENSE					
M	Quai des Avisos	Rf			
TOTAUX «Défense»			-	4,66*	-
MEDDE, METL					
M	DEAL Schoelcher	C	75		
G	Bâtiments services maritimes	C			
G	DEAL VEFA Abymes		200		
G	DM Pointe-à-Pitre		58		
TOTAUX MEDDE +			333	20,44*	-
ENSEIGNEMENT RECHERCHE					
M	IUFM Fort-de-France		500		
M	Restaurant universitaire		1 075		
M	Pôle recherche CEREGMIA		900		
M	Rectorat Schoelcher				
G	Rectorat Pointe-à-Pitre	Rf	100		0,10
G	Rectorat Abymes	C	350		
TOTAUX «Enseignement +R»			2 925		0,1
FINANCES ECONOMIE					
G	DIECCTE Gourbeyre	Rf	132		0,90
G	Finances Basse -Terre	Rf	80		0,10
AGRICULTURE					
M	DAAF bâtiment A	Rf	85		0,40
G	DAAF Abymes et Basse -Terre	Rf	140		0,20
JUSTICE					
M	Tribunal administratif Fort-de-France		80		
G	TGI Pointe-à-Pitre		116		
SANTE Jeunesse Sports					
G	DJSCS ARS Basse - Terre	Rf	238		0,50
CULTURE					
G	DRAC Basse Terre		30		
TOTAUX autres ministères			901	-	2,1
TOTAUX GLOBAUX ETAT			4 683	74	4

* Tous les coûts ne sont pas détaillés. Les totaux sont cependant exacts.

Coût projets en cours	Coûts annexes	Coût projeté	année début	année fin	Observations
					Projet abandonné
		1,20			
			2011		projet suspendu : coût trop élevé
			2010	2011	
-	-	1,2			
5,60			2012	2013	
5,6	-	-			
	1,00	2,40	2008	2014	
		19,60			Plan de financement à boucler
10,40			2011	2013	
		2,10	2013		
10,4	1,0	24,1			
3,80	0,70		2009	2014	Site occupé
4,50	1,50		2010	2014	catégorie d'importance III
11,30	4,70		2010	2014	catégorie d'importance IV
			2011	2014	Attente de décision; diagnostic réalisé
			2011	2012	Éléments non structuraux
20,00			2011	2014	Reconstruction
39,6	6,9	-			
			2011	2012	
			2007	2007	Mur de contreventement
	0,70		2007	2010	0,4 Coût du seul confortement
			2008	2010	
	2,00	3,20	2010	2015	catégorie d'importance IV
			2012	2016	Études en cours
			2011	2011	
1,30			2012	2014	Maison Schapp
1,3	2,7	3,2			
57	11	29			

ANNEXE N° 8

Les établissements industriels

De nouvelles dispositions réglementaires, introduites par un arrêté du 24 janvier 2011, imposent qu'une étude permettant de déterminer les moyens techniques nécessaires à leur protection parasismique soit réalisée avant fin 2015 selon une nouvelle méthodologie, pour les sites SEVESO existants.

A Guadeloupe

97 ICPE soumises à autorisation d'exploiter sont situées en Guadeloupe ou à Saint-Martin. Parmi ces 97 sites, 3 sont concernés par la réglementation parasismique applicable aux ouvrages à risques spécial. Il s'agit :

- ★ des 2 installations SEVESO seuil haut de la commune de Baie-Mahault (pointe de Jarry) exploitées par la SARA et RAG (Rubis Antilles Guyane),
- ★ de l'installation SEVESO seuil bas de la commune des Abymes (Aéroport du Raizet) exploité par le GEIAP ;

Installations SEVESO

Les études de dangers des différents établissements SEVESO précisent que les installations ont été calculées en appliquant les prescriptions du règlement parasismique PS 69/82, à l'exception des premiers réservoirs de la SARA d'une capacité de 43 000 m3.

- ★ SARA, Baie-Mahault :- Les études de tenue sismiques remises le 22 avril 2009 avaient demandé le renforcement du bac R1 ; ce qui a été réalisé. Les études de tenue sismique des canalisations ont été achevées fin 2011. La plupart de ces canalisations cheminent dans des cuvettes de rétention des bacs et l'exploitant a prévu de coordonner la mise en conformité des canalisations avec la réfection de l'étanchéité des cuvettes (2013 pour la cuvette 2 ; 2016 pour la cuvette 1 et 2017 pour la cuvette 3).
- ★ Rubis Antilles Guyane, Baie-Mahault :- La conformité du centre emplisseur de gaz avait été confirmée par l'étude de l'IRSN de juin 2007.

Ces deux installations font l'objet d'un PPRT dans lequel le risque sismique est évalué en tant qu'initiateur d'accident majeur. Le PPRT a été approuvé le 5 septembre 2011 (AP N°20 11/1025 DICTJA/BRA).

- ★ GEIAP, Abymes (SEVESO seuil bas) : Un arrêté de mise en demeure signé le 17 août 2010 imposait notamment l'achèvement des travaux de mises en conformité sismique au 31 mars 2011. L'exploitant a réalisé la mise en conformité d'une partie de ses installations (renforcement des réservoirs AVGAS, construction d'un nouveau réseau et d'une nouvelle réserve d'eau incendie). Toutefois le renforcement au séisme des trois principaux réservoirs du site n'est pas réalisé ; l'exploitant cherche auprès d'experts une solution technique autre que celle initialement envisagée.

Situation de certaines installations classées, NON SEVESO

- ★ EDF SEI, Jarry sud (ICPE A – anciennement SEVESO seuil bas) : - Prescription de réalisation d'une étude de tenue sismique le 26 avril 2007 (site alors SEVESO seuil bas) ; - Réduction des risques à la source : suppression des stockages aériens cumulant 3500 m3 fin 2010 et remplacement par 7 réservoirs enterrés (talus) de capacité moindre (capacité réelle totale 840 m3.). La sensibilité de ces équipements par rapport à l'aléa sismique est faible et l'établissement ne relève plus du régime SEVESO.
- ★ EDF SEI, Jarry nord (ICPE A) : - Prescription de réalisation d'une étude de tenue sismique le 26 avril 2007 à EDF SEI ; - 2010-2011 Autorisation d'une nouvelle centrale exploitée par EDF PEI, filiale d'EDF (autorisée par arrêté préfectoral du 30 novembre 2011) : la nouvelle centrale dite de Pointe Jarry exploitera les anciens bacs du site de Jarry Nord. La remise en conformité des bacs devra être achevée au plus tard au démarrage des nouveaux moteurs (mi-2013).

B Martinique

Une centaine d'installations classées pour la protection de l'environnement, relevant du régime de l'autorisation, sont exploitées en Martinique, parmi lesquelles, 3 sites avec servitudes (AS) dits SEVESO Seuil Haut, et 4 sites SEVESO Seuil Bas.

A noter par ailleurs, la présence de 260 installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de la déclaration, dont 120 stations service de distribution de carburants.

Installations SEVESO

Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques, les trois sites SEVESO Seuil Haut ont pris en compte le risque sismique:

Le site de dépôt de stockage de produits explosifs exploité par le Groupement d'Intérêt Economique Croix Rivail sur la commune de Rivière Salée : ce site a fait l'objet d'un diagnostic risque sismique qui n'a pas montré la nécessité de conduire des travaux de confortement. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques relatif à cette installation a été approuvé le 24 novembre 2011.

La Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) : le diagnostic sismique simple a conduit à la réalisation d'un diagnostic approfondi visant à déterminer les travaux de renforcement à mettre en œuvre pour garantir un niveau de sécurité satisfaisant – ce diagnostic a conclu à la nécessité d'une étude complémentaire qui sera remise au préfet avant fin mars 2013 .

La société Antilles gaz : le diagnostic risque sismique n'a pas traduit la nécessité de réaliser des travaux de confortement. Ces deux dernières installations font l'objet d'un PPRT multisite en cours d'élaboration qui prend en compte les résultats des différents diagnostics.

Les quatre sites SEVESO «seuil bas»:

Centrale EDF Bellefontaine :

Distillerie St James.

Distillerie La Mauny :

L'usine de production de détergents Prochimie a déposé un dossier de modification intégrant une étude de danger.

Les études de diagnostic sismique des établissements SEVESO Seuil Bas existant avant le 1er janvier 2013, sont à produire avant le 31 décembre 2015. Dans ce cadre, l'actualisation des études de dangers des rhumeries DEPAZ, La Mauny et Saint James en 2011 a conduit le service d'inspection des installations classées à proposer l'actualisation des prescriptions qui encadrent le fonctionnement des installations en prenant en compte le risque sismique.

La mise en service de la nouvelle centrale électrique de Bellefontaine est prévue de manière séquentielle pour la fin du second semestre 2013, parallèlement à l'arrêt des installations de l'ancienne centrale situé à proximité. Cette nouvelle installation a fait l'objet d'une instruction intégrant l'étude risque sismique dans le dossier de demande d'autorisation qui a été prise en compte pour son dimensionnement.

C Saint-Martin

A Saint-Martin, 9 ICPE sont autorisées à fonctionner

Parmi ces 9 ICPE, se trouvent les 2 centrales EDF limitrophes dont le fonctionnement est aujourd'hui réglementé par 2 arrêtés distincts mais dont le cumul des capacités de stockage atteint le seuil SEVESO seuil bas (la réglementation du site par un seul arrêté est en cours). La réalisation d'une étude sismique a été prescrite le 25 octobre 2011.

D Saint-Barthélemy

A Saint-Barthélemy, 3 ICPE sont autorisées à fonctionner, Il n'existe aucune installation SEVESO.

ANNEXE N° 9

Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise.

A Guadeloupe et collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy :

Actions d'information, de sensibilisation (coût : 107 k€) :

- ★ Séminaire juridique du 23 juin 2012.
- ★ 40 sessions d'information sur la prévention du risque sismique (cible communes, administrations, associations)
- ★ 7 rencontres d'information sur la construction parasismique (grand public) avec le CAUE .
- ★ Diffusion à toutes les communes d'un « pack SISMIK » regroupant des brochures « face au séisme organisons nous ! (plan familial de mise en sûreté) », des dépliants « 6 recommandations pour construire parasismique » et des clés USB SISMIK regroupant les supports sous forme informatique.
- ★ Publication de 14 bandeaux SISMIK en première page de « France Antilles ».
- ★ Publication SISMIK dans le magazine « nouvelle semaine » (4).
- ★ 6 publications bimensuelles dans le magazine « les nouvelles de l'immobilier ».
- ★ Publication encart SISMIK sur les 200 000 cartes routières IGN Guadeloupe édition 2012.
- ★ Affichage 8m² SISMIK pour 1 an.
- ★ Affichage 3 bus SISMIK novembre 2012.
- ★ Reproduction de 100 DVD reprenant les 14 reportages « SISMIK » diffusés sur Guadeloupe première en 2011/2012 + version internet.
- ★ Reprographie brochure « prévention en milieu scolaire » (35 000 ex.).
- ★ Poursuite de l'action « simulateur de séismes » dans les établissements du second degré avec le rectorat.

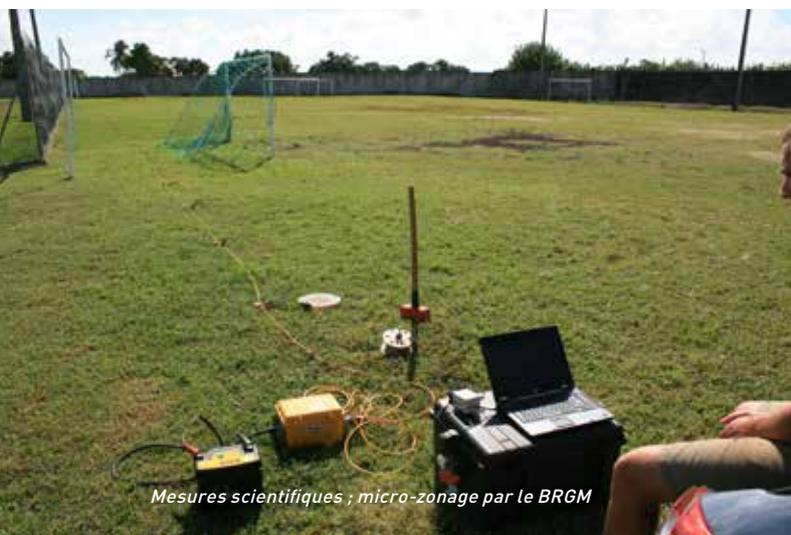
Actions de formation (coût : 67k€) :

- ★ Définition formation construction parasismique adaptée au second œuvre.
- Formation des architectes à la conception parasismique.
- ★ 2 sessions de formation à la construction parasismique des conducteurs de travaux et chefs de chantier.
- ★ Sensibilisation EC8 d'agents de la DEAL.

Actions d'amélioration de la connaissance (coût en 2012 : 263 k€) :

- ★ Poursuite des microzonages sismiques sur 10 communes de Guadeloupe (par une convention avec le BRGM: 793 k€, dont 595 k€ État).
- ★ Poursuite des microzonages sismiques des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (convention BRGM 260 k€, dont 195 k€ État).

L'ensemble de ces actions représente un montant, au titre de l'année 2012, d'environ **440 k€**.



B Martinique :

Actions d'information, sensibilisation (coût : 58 k€) :

- Séminaire juridique : le 11 octobre 2012, matinée d'information des Maires et des Elus sur la responsabilité juridique au regard du risque sismique ; réunion organisée par la DEAL et la CCIAPSA avec la participation du procureur de la République et d'un avocat du barreau de Fort-de-France.

- Sensibilisation pendant le carnaval, en partenariat avec la ville de Fort de France et la radio RCI.

Rappel des consignes en cas de séisme notamment lors d'un regroupement important de personnes.

- Tout au long de l'année :

★ Poursuite du module REPLIK Professionnels qui informe les salariés au sein des entreprises, association et au niveau quartier et des collectivités pendant leur temps de travail ; environ 1 400 personnes ;

★ Quelques représentations du spectacle de théâtre itinérant « Tranblad » qui présente avec humour sous forme de saynètes des moments de la vie courante avant, pendant, et après un séisme ;

★ Cartes routières : 200 000 exemplaires avec un encart sur les consignes de sécurité ;

★ Mise à jour du site Internet REPLIK 972, donnant des informations pratiques, de conseil, regroupant des données scientifiques et permettant de présenter les projets d'action locaux.

- Les journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique se sont déroulées du 12 au 16 novembre 2012 avec notamment les actions suivantes.

★ Campagne publicitaire, principalement pendant les journées REPLIK, pour rappeler les consignes de sécurité, programmée sur Télé Martinique et au cinéma Madiana, à la radio, dans la presse locale ;

★ Sensibilisation et exercice d'évacuation dans un collège et un lycée (partenariat avec le Conseil Régional)

★ Village du risque sismique à Fort de France : conférence sur les fer à béton, sur le tsunami, journée consacrée aux écoles, stand de sensibilisation.

Action de formation (coût : 140 k€) :

Formation des artisans à la construction parasismique :

5 sessions ont été réalisées d'octobre 2011 à juin 2012. 75 artisans ont suivi cette formation .

Quatre nouvelles sessions ont débuté fin janvier 2013; le montant du marché est de 140,4 k€ supporté entièrement par l'État (BOP 181).

Actions d'amélioration de la connaissance (coût : 80 k€) :

En 2010 a été lancée la réalisation des microzonages sismiques de trois communes (Le François, Rivière Salée et Les Trois Ilets). L'étude relative à la commune du François a été rendue en 2011 tandis que celles concernant les deux autres communes seront livrées en 2013 (80 k€ financés par le FPRNM).

Action de préparation à la gestion de crise

Sous l'égide de l'USHOM un exercice de crise à destination des bailleurs sociaux OZANAM et SMHLM a eu lieu le 20 novembre 2012. L'EMZIA, le SID PC et la DEAL ont participé à l'exercice au titre de l'État.

L'ensemble de ces actions représente un montant d'environ **280 k€** au titre de l'année 2012.



Action de sensibilisation Journées REPLIK (M)

ANNEXE N° 10

Les objectifs en matière de réduction de la vulnérabilité au risque sismique du bâti public

L'annexe 10 donne, sous forme de deux séries de tableaux, les objectifs annuels en matière de réduction de la vulnérabilité du bâti public tels qu'ils ont été arrêtés par le CODIR PSA le 25 janvier 2013.

A Les SDIS :

Projets	Résultats obtenus durant l'année 2012	Objectif au 01.01.14 Année 2013	Objectif au 01.01.15 Année 2014
Martinique			
CSP Fort-de-France	Travaux à 95 %	CSP opérationnel	
État-Major	Projet démarré	Travaux à 65 %	Travaux terminés
CS du Lamentin		Projet démarré	Travaux en cours
les autres centres	Plan d'actions en cours	1 projet démarré	2 autres projets démarrés
Guadeloupe			
CSP de Basse-Terre	Finitions en cours	CSP opérationnel	
Construction des centres de secours de Pointe-Noire et Trois-Rivières	Interrogations sur financement : PPP ?	Travaux en cours	Travaux en cours
Construction des centres de secours de Sainte-Rose et Sainte-Anne	Opérations non lancées Interrogations sur financement : PPP ?	Consultations et études préliminaires lancées, programme rédigé	Travaux en cours
Programme de confortement parasismique établi sur tous les autres centres		Étude terminée (objectif juin 2013) et études préalable de confortement lancées sur 4 CPI	Travaux réalisés sur 4 centres et études de confortement lancées sur 4 autres CPI
Centre nautique / maison de feu			Études préliminaires lancées, programme rédigé
Saint-Martin			
Centre de secours datant de 2004 (construit PS92)			
Saint-Barthélemy			
Centre vulnérable aux séismes		Objectif défini	

B Le secteur de la santé

Situation au 01. 01. 2013	Résultats obtenus durant l'année 2012	Objectif au 01.01.14 Année 2013	Objectif au 01.01.15 Année 2014
Martinique			
980 lits dans 5 établissements 496,7 M€ investis	Fin des travaux de l'hôpital de Trinité	Démarrage travaux plateau technique CHU	
Guadeloupe			
570 lits dans 4 établissements 44,5 M€ investis	Urgences de Basse-Terre opérationnelles	Fin des travaux Capesterre Belle-Eau Démarrage du projet CHU	Fin des travaux Raizet Démarrage des travaux CHU
Saint-Martin			
40 lits dans 1 établissement 3,2 M€ de travaux	Fin des travaux bâtiment psychiatrie	Livraison bâtiment psychiatrie	
Saint-Barthélemy			

C Les écoles primaires publiques :

Situation au 01. 01. 2013	Résultats obtenus durant l'année 2012	Objectif au 01.01.14 Année 2013	Objectif au 01.01.15 Année 2014
Martinique 9 écoles terminées (81 classes) ; 5 chantiers en cours (45 classes) ; 21 conventions signées en cours (184 classes).	5 conventions signées ; 4 chantiers démarrés ; 2 écoles terminées ; 28 classes mises en sécurité.	10 conventions signées, 15 chantiers démarrés ; 5 écoles terminées 61 classes en sécurité 2 conventions pluriannuelles	10 conventions signées, 15 chantiers démarrés ; 100 classes en sécurité 4 conventions pluriannuelles
Guadeloupe 14 écoles terminées (113 classes) ; 8 chantiers en cours (75 classes) ; 2 conventions signées chantiers à démarrer début 2013 (22 classes). 19 conventions signées soit (210 classes).	4 écoles terminées ; 5 conventions signées ; 4 chantiers démarrés.	10 conventions signées ; 8 chantiers démarrés ; 8 écoles terminées 75 classes en sécurité 2 conventions pluriannuelles	10 conventions signées, 8 chantiers démarrés ; 5 écoles terminées 53 classes en sécurité 4 conventions pluriannuelles
Saint-Martin	Etude complémentaire sur 1 école	1 convention signée	1 chantier en cours
Saint-Barthélemy		1 visite des écoles	

D Les collèges et les lycées publics :

Situation au 01. 01. 2013	Résultats année 2012	Objectif au 01.01.14 Année 2013	Objectif au 01.01.15 Année 2014
Martinique collèges Diagnostic connu sur les collèges Travaux en cours pour 3 collèges Travaux terminés pour 1 collège	Convention cadre signée	Démarrage travaux collège de Morne Rouge Travaux terminés pour 3 collèges	Travaux terminés pour les 4 collèges Programmation autres collèges
Martinique lycées Diagnostic connu sur les lycées	Convention pluriannuelle signée	Démarrage des travaux pour 4 lycées	
Guadeloupe collèges Convention pluriannuelle avec 6 collèges. Études en cours sur 3 collèges	Lancement des études de maîtrise d'œuvre sur les collèges de : Le Moule, Anse Bertrand et Sainte-Rose.	3 conventions individuelles signées. Travaux en cours sur 3 collèges. Études terminées sur 2 autres collèges (Capesterre-Belle-Eau et Pointe-à-Pitre)	2 nouvelles conventions individuelles signées. Travaux en cours sur 5 collèges. Études en cours sur un collège.
Guadeloupe Lycées Diagnostic connu sur les lycées. Pré programme sur 5 lycées. Pas de contractualisation sur programme pluriannuel.	Pré programme sur 5 lycées.	Études réalisées sur 5 lycées. Contractualisation pluriannuelle	Travaux en cours sur 2 lycées. Études en cours pour la cité scolaire de Baimbridge.
Saint-Martin 1 lycée et 3 collèges, diagnostics terminés	Etude complémentaire réalisée par CETE MED. Discussions avec la collectivité	Préparation convention	Projet pour le lycée polyvalent prêt
Saint-Barthélemy 1 collège, diagnostic terminé	Néant	Néant	Néant

E le logement social :

Situation au 01. 01. 2013	Résultats année 2012	Objectif au 01.01.14 Année 2013	Objectif au 01.01.15 Année 2014
Martinique Diagnostic réalisé pour SIMAR et programmation établie Diagnostic sismique connu pour certains bailleurs sociaux	SIMAR : 4 nouvelles conventions signées (218 logements)	Mise en place d'une programmation pluriannuelle (SIMAR) Démarrage études et travaux des autres bailleurs. Programmes pluriannuels Travaux terminés pour 430 logements	Travaux terminés pour 1050 logements.
Guadeloupe Diagnostic réalisé pour SIG, SEMAG et SIKOA soit 25 100 sur 31 000 logements Phase 1 de travaux de renforcement SIG terminée (751 logements) Phase 2 encours (1086 logements). Phase 3 programmée (1295 logements). Diagnostic sismique non réalisé pour les autres bailleurs sociaux.	SIG : Lancement de la 3 ^{ème} tranche de la phase 2. Travaux sur la phase 2.	SIG : Travaux sur phase 2 Programmation de la tranche 1 de la phase 3 et lancement des études. SEMAG : lancement d'un programme Diagnostic lancé pour autres bailleurs sociaux.	SIG : Phase 2 terminée. Autres chantiers Chantiers en cours avec autres bailleurs.
Saint-Martin		Programmation effectuée	Lancement des premières opérations de confortement

F Les actions immatérielles

Thématique	Résultats obtenus durant l'année 2012	Objectifs années 2013 et 2014
Martinique Formation des professionnels en construction parasismique Elaboration des PPR Sismiques Sensibilisation des populations Autres actions	75 artisans formés Microzonage des deux communes (Trois Ilets et rivière salée) terminé Sensibilisation entreprises, associations, hôpitaux, collèges, lycées séminaire juridique des maires et élus Semaine REPLIK	4 sessions de formation chaque année PPRS approuvés pour deux communes (fin 2014) et études initiées sur 5 autres Sensibilisation entreprises, associations, collèges, lycées Semaine REPLIK Conventions avec les communes pour l'organisation de conférences de quartier Elaboration des DICRIM par les communes
Guadeloupe Formation des professionnels en construction parasismique Elaboration des PPR Sismiques Sensibilisation des populations Autres actions	20 architectes 38 conducteurs de travaux 10 agents DEAL Fin des microzonages de 10 communes 13 actions conduites séminaire juridique des maires et élus Création d'un référentiel de formation au secours « post séisme » et session test	40 artisans ou conducteurs de travaux en 2013 et autant en 2014 PPRS approuvés pour 2 communes (fin 2014) et études initiées sur 5 autres. 5 actions conduites chaque année
Iles du Nord Elaboration des PPR Sismiques	Microzonage des deux îles	

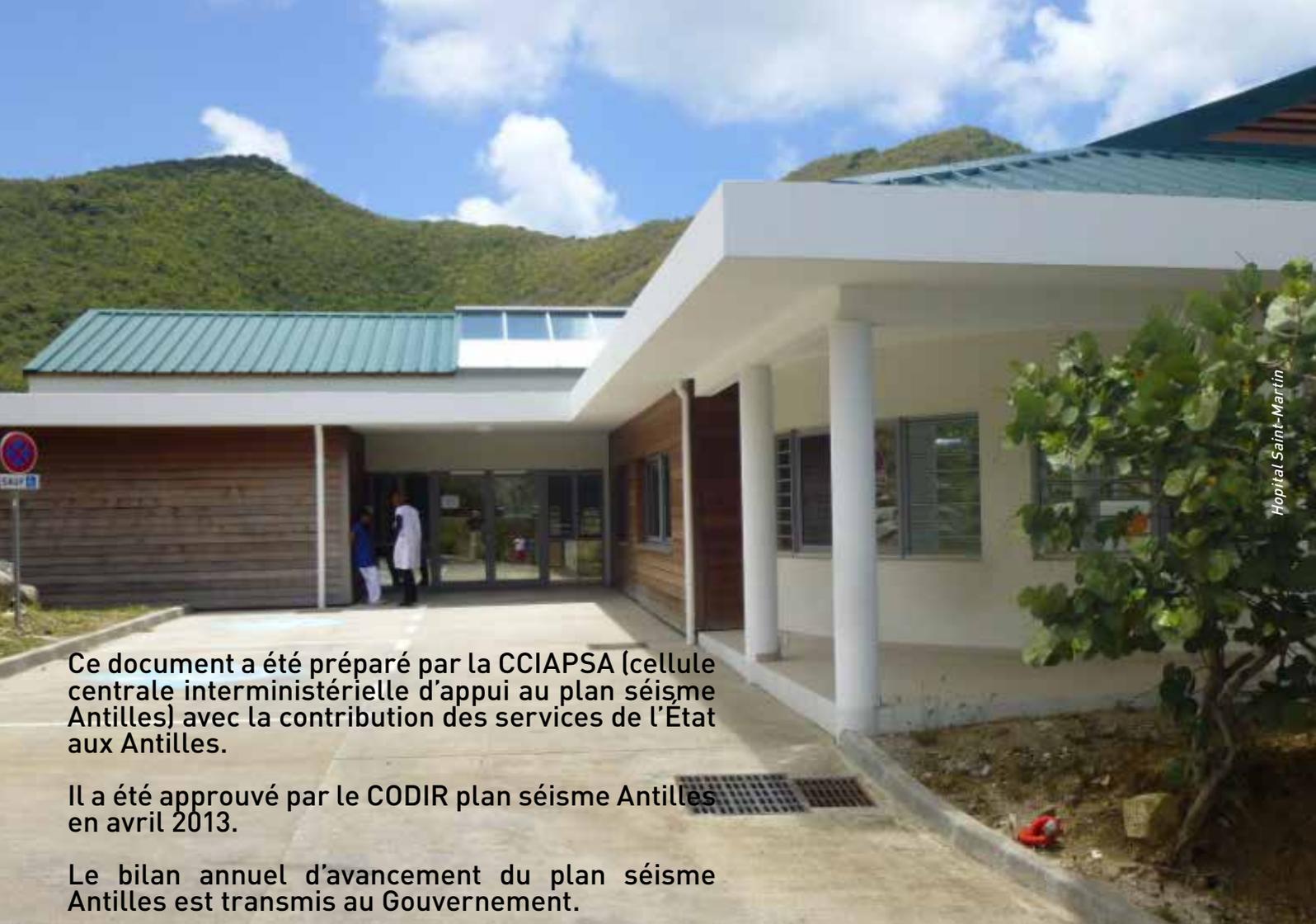
ANNEXE N° 11
tableau de synthèse des financements au 31 décembre 2012

FINANCEMENT en M €	FINANCEURS	Objectifs 1 ^{ère} phase 2007-2013	Dépensés 31/12/2012 travaux finis	Engagés & + 31/12/2012 en cours
ECOLES+Col.+Lycées		120	61,85	78,04
15 + 15(pour 972: 6 écoles, 4,5 CG et CR)	MOM : BOP 123	21	5,36	10,84
21,5 + 21,5	MEDDE:FPRNM	43	6,81	23,58
(intégrés arbitrairement à MEDDE)	Autres sources Etat		10,5	3,61
10,5 + 10,5	Communes+autre	21	18,29	13,6
	CR + CG		5,54	1,95
10 pour 972 et 16 pour 971	FEDER	26	15,35	14,11
FPRNM collèges et lycées	FPRNM			4,14
MOM BOP 123: pour 972, 4,5 CG + 4,5 CR	MOM	9		
FEDER Collèges et lycées	FEDER			1,56
CG collèges 10 CG 972	CG collèges			4,65
CR lycées 52,32 CR 972	CR lycées			0
TOTAL ETAT (hors aide)		95,65	40,9	77,52
Etat: Gestion Crise +		67	39,5	43,52
Communication (+ RFO) +		18,04	0	18
infrastructures/ bâti		10,61	1,4	16
(20 déjà financés: Hôtel police PAP)	Intérieur crise	48,55	22,7	16,3
	Intérieur infra/bat	0,2	1,4	
	Défense crise	2,55	16,8	0,72
	Défense infra/bat	2,1		5,6
	Défense com	0,01		
(1er RSMA) puis 2ème RSMA	MOM crise	3,8		5,5
	MEDDTL crise	12,1		21
971: Fouillole et Polmar	MEDDTL bâti	8,31		10,4
	MEDDTL com	0,03		
(déjà financés)	RFO com	18		18
SDIS		3,84	14,6	29,21
FEI; FAI; autre	Subvention Etat	0	3,7	9
	Subv FPRNM	0	0	4,11
(conseil général et autofinancement)	Collectivités,SDIS	3,84	10,9	16,1
Infrastructures		5,4	0	0
Dont 17,7 CR 971	Collectivités	5,3		
PAG	Autre	0,1		
Santé		35	349,3	0
Etat (hors programmation)	Autre Etat		20,2	
Assurance maladie+auto	Autre Etat		253	
CR +CG +	Collectivités		30,1	
(CHU 972)	FEDER	35	46	
Logement (aide Etat)		83,8	307,76	388,47
ANRU (972+971)	ANRU	42,8	31,25	74,27
Hors ANRU mais avec RU + défiscalisation	Autre Etat (+MOM)	41	272,51	288,2
Confortement parasismique LBU MOM	MOM		2	13
Confortement parasismique FPRNM	FPRNM		2	13
Autres travaux Etat		0	2,1	4
Totaux		343,69	776,51	577,24
Totaux		343,69	776,51	577,24
	Intérieur	48,75	24,1	16,3
	Défense	4,66	16,8	6,32
Hors construction logements sociaux	MOM	33,8	7,36	29,34
	ANRU	42,8	31,25	74,27
	MEDDE	63,44	19,31	79,84
logement hors confortement, hors ANRU	Autre Etat	41	551,51	301,2
	RFO	18	0	18
	Total Etat	252,45	650,33	525,27
	FEDER	61	61,35	15,67
	Collectivités	30,14	64,83	36,3
port autonome de Guadeloupe	Autre	0,1	0	0

Pour les établissements d'enseignement:

La colonne «Dépensés» correspond pour les subventions aux seuls travaux terminés

La colonne «Engagés» comprend ce qui est conventionné moins ce qui est dans la colonne «Dépensés»



Hopital Saint-Martin

Ce document a été préparé par la CCIAPSA (cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles) avec la contribution des services de l'État aux Antilles.

Il a été approuvé par le CODIR plan séisme Antilles en avril 2013.

Le bilan annuel d'avancement du plan séisme Antilles est transmis au Gouvernement.



Hopital Basse-Terre



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**
Direction générale de la prévention des risques
Cellule centrale interministérielle
d'appui au plan séisme Antilles
Grande Arche
92 055 La Défense cedex
Tél : 01 40 81 88 84 - Fax : 01 40 81 89 83
www.plan-seisme-antilles.org

Création et Impression MEDDL/SPSS/ATL2 -
imprimé sur du papier certifié ecolabel européen, www.eco-label.com